



TÉLÉTRAVAIL

CAFOUILLAGES ET BIDOUILLAGES ?



**#S'ENGAGER POUR CHACUN,
AGIR POUR TOUS**

La CFDT a signé l'accord Groupe QVT mettant en place 2 formules dans le chapitre consacré au télétravail :

- » Formule 1 : jusqu'à 22 jours par an non fixes
- » Formule 2 : 1 jour par semaine pouvant aller au-delà dans le cadre d'un accord d'entreprise

Chaque entreprise avait ensuite la faculté de décliner cet accord en choisissant l'une ou l'autre des formules, ou bien en les mixant, selon son organisation et en fonction des activités exercées.

Au final, la quasi-totalité des réseaux a jusqu'à 22 jours de télétravail par an. Pour les autres métiers, c'est « jusqu'à un jour par semaine » et plus rarement, 2 jours par semaine.

**Les DG et l'amicale des DRH se sont entendus
pour que cet accord soit mis en œuvre à minima.
Bravo pour ce tour de bonneteau !**

Nous pouvons également ajouter à la liste des tours de passe-passe :

- L'absence d'entretien avec le salarié pour recueillir son souhait de formule,
- L'édition d'un avenant alors que le salarié n'a pas formulé sa demande, ou bien ne veut pas en faire,
- L'affirmation erronée qu'il ne sera plus possible de demander à bénéficier du télétravail après le 10 septembre,
- Lier la mise en place du télétravail aux résultats commerciaux,
- L'utilisation abusif de la notion de « contrainte de service » pour refuser le télétravail.

**Pour l'amicale des DRH, c'est du cafouillage,
Pour la CFDT, c'est du bidouillage !**

La CFDT se félicite que beaucoup de salariés adhèrent au télétravail même si la mise en place connaît des ratés ici ou là.

**Lorsque le télétravail sera synonyme de confiance pour tous, alors la
magie aura vraiment opéré.**

